

HABILITATION HF/BF – EXÉCUTANTS DE TRAVAUX AUX ABORDS DES CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ISOLÉES SOUTERRAINES

Objectifs

- Préparer à l'habilitation HF/BF pour les opérations d'ordre non électrique réalisées aux abords des canalisations électriques isolées souterraines.
- Connaître le risque électrique et les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510 applicables à ces opérations.
- Savoir appliquer les mesures spécifiques lors des travaux de terrassement et réagir correctement en cas d'incident.

Public Visé

Exécutants de chantier réalisant des travaux d'ordre non électrique (terrassement, fouilles, génie civil) aux abords de canalisations électriques isolées souterraines.

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

- Être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Parcours pédagogique

1 – NOTIONS DE BASE SUR LE RISQUE ÉLECTRIQUE

- Grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu.
- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures.
- Domaines de tension : noms et limites.

2 – L'HABILITATION HF/BF

- Principe de l'habilitation et définition des symboles.
- Signification de l'indice « F » : opérations aux abords des canalisations isolées souterraines.
- Limites de l'habilitation HF/BF exécutant : autorisations, interdits, zone de travail.
- Lecture et exploitation d'un titre d'habilitation.
- Acteurs concernés par les travaux et leurs rôles.

3 – PRÉPARER L'INTERVENTION

- Mesures à prendre en concertation avec l'exploitant de l'ouvrage (DT-DICT).
- Lecture des indices et des affleurants, marquage-piquetage et repérage des canalisations.
- Reconnaissance de la zone de travail, signalisation et équipements de protection collective (barrière, banderole...).
- Vérification et bonne mise en œuvre du matériel et des outils.

4 – TRAVAILLER AUX ABORDS DES CANALISATIONS ISOLÉES SOUTERRAINES

- Prescriptions applicables lors du terrassement à proximité d'une canalisation.
- Pas de traction mécanique sur les extrémités et les connexions d'accessoires.
- Respect des contraintes d'efforts fixées par le fabricant.
- Pas d'endommagement de l'enveloppe de la canalisation.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et des outillages.
- Instructions de sécurité.

5 – CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

- Canalisation endommagée ou découverte imprévue : arrêt des travaux et alerte.
- Accident corporel d'origine électrique (article 13 de la norme NF C18-510).
- Incendie dans un environnement électrique.

6 – MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Repérer la zone de travail définie.
- Appliquer les prescriptions lors d'une fouille aux abords d'une canalisation.
- Analyser les risques d'une situation donnée correspondant à l'habilitation visée.



Méthodes et moyens pédagogiques

Salle de cours équipée (vidéo...).

Remise du cours dispensé sur support papier.

Terrain d'application équipé de différents postes de travail.

Étude de cas concrets à partir de plans, de récépissés de DICT et de photos de chantier.

Encadrement par un formateur ayant plusieurs années d'expérience en entreprise.

Méthodes et modalités d'évaluation

Feuille d'émargement journalière.

Évaluation théorique des connaissances.

Mise en situation et contrôle des aptitudes avec grille de suivi.

Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire.

Attestation de stage.

Émission d'un avis d'habilitation HF/BF (exécutant), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation.

Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation) : contacter le référent handicap, M. Olivier PRAT, au 06 84 24 05 76 ou à olivier.prat@ecirtp.fr.

Effectif

De 5 à 10 Personnes